

# L'IEJ, TITRÉ LORS DU TOURNOI DE FOOT DU DJCE

*Le tournoi de foot du DJCE, organisé le 11 mai, avait pour cadre le stade de la Sarra, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.*

Quatorze équipes sur la ligne de départ : Ecole des avocats première année, Ecole des avocats deuxième année, Institut d'études judiciaires (IEJ), CMS, Fidal, Lamy Lexel, Capstan, Benoit Lalliar Rouanet, Delsol, une formation de jeunes collaborateurs, CFPN (élèves-notaires), banque CIC, Master II Droit public des affaires et Master II Droit des affaires et fiscalité-DJCE. Soit environ 130 joueurs qui ont rivalisé lors

des matchs de poules et des phases finales.

Vainqueur de l'épreuve reine, la *Champion's league*, l'IEJ a dominé lors de l'ultime rencontre l'équipe Benoit Lalliar Rouanet, Lamy Lexel complétant le podium.

Concernant la petite coupe, l'*Europa league*, le CIC s'adjuge le titre, dominant l'Ecole des avocats première année et le DJCE, vaillants deuxième et troisième.

Si les résultats témoignent de l'engagement et de la motivation des troupes, force est d'admettre que l'esprit sportif a été le fil conducteur de cette manifestation alliant convivialité et bonne humeur.



D.R.



D.R.



D.R.

## LA COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE : TOP DÉPART

Avocats, juges consulaires et greffiers de commerce viennent de signer une convention dans les locaux du Conseil national des barreaux (CNB), à Paris, destinée à développer la communication électronique entre ces professions partenaires au quotidien.

M<sup>e</sup> Jean-Marie Burguburu, président du CNB, Yves Lelièvre, président de la conférence générale des juges consulaires de France, et Philippe Bobet, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce, se sont félicités de cette initiative qui intervient dans le cadre de l'arrêté du 21 juin 2013 qui précisait les modalités de mise en œuvre de ce système de communication qui est considéré par les parties en présence comme une avancée significative. Ainsi les envois, les remises

et les notifications des actes de procédure, des pièces – avis, avertissements ou convocations – mais également les rapports, procès verbaux, copies et expéditions revêtus de la formule exécutoire pourront être traités par cette voie. Une formation adaptée et des opérations pédagogiques seront naturellement mises en place auprès des acteurs concernés.

Cette forme de communication sera rapidement mise en place (le 26 mai au plus tard à Lyon) dans quelques barreaux avant d'être généralisée à tout le territoire. Cette communication moderne s'appuiera sur la plateforme d'échange du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (i-greffes) et sur le réseau privé virtuel avocat (RPVA) du CNB.